

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA BRANCHE ESTHÉTIQUE

« BALANCE TON INSTITUT » : DENONCER LES DERIVES, OUI. DEVALORISER TOUTE UNE PROFESSION, NON.

Les partenaires sociaux de la branche de l'esthétique-cosmétique et enseignements associés ont pris connaissance du développement de la plateforme « Balance ton institut » et des témoignages qui y sont publiés.

Organisations d'employeurs et organisations syndicales de salariés partagent une position sans ambiguïté : aucun manquement au droit du travail, aucune atteinte à la santé ou à la sécurité des salariés, aucune violence ni aucun défaut grave d'hygiène ne sont acceptables.

Lorsque de telles situations existent, elles doivent être signalées et traitées. La branche et ses organisations représentatives sont pleinement mobilisées pour informer, conseiller et orienter employeurs comme salariés vers les interlocuteurs et autorités compétents.

UNE BRANCHE ENGAGÉE ET PROACTIVE

L'esthétique est une profession qualifiée dans laquelle les questions d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels occupent une place essentielle.

Ces sujets sont d'abord traités dans les référentiels des 4 diplômes de la branche et les compétences certifiées lors du passage des examens. Ils font ensuite l'objet d'un travail paritaire constant. **L'article de la convention collective consacré à l'hygiène, à la santé et à la sécurité vient ainsi d'être à nouveau retravaillé conjointement par les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés. L'avenant correspondant est en cours de publication.**

Cette démarche illustre une volonté commune : faire évoluer les règles et les pratiques pour préserver la santé des salariés, améliorer leurs conditions de travail et garantir aux clients des prestations réalisées dans des conditions professionnelles et sanitaires adaptées.

DES TÉMOIGNAGES NE PEUVENT DEVENIR LE PROCÈS D'UNE PROFESSION

Si la libération de la parole peut contribuer à révéler des situations inacceptables, **des témoignages individuels ne sauraient être présentés comme représentatifs des conditions d'exercice de toute une profession.**

La plateforme accueille par ailleurs aussi bien des témoignages de professionnels que de consommateurs et fait ainsi coexister des situations de nature et de gravité très différentes : atteintes au droit du travail, problèmes d'hygiène ou de sécurité, mais également insatisfactions commerciales, retards ou appréciations sur l'attitude d'un professionnel.

Cet amalgame risque à la fois de banaliser les alertes les plus graves et de jeter injustement le discrédit sur les salariés et des entreprises du secteur.

POUR CHAQUE SITUATION, IL EXISTE DES INTERLOCUTEURS CAPABLES D'AGIR

Les partenaires sociaux invitent toute personne confrontée à une situation anormale ou potentiellement illégale à la signaler auprès des interlocuteurs compétents : inspection du travail, services de l'État chargés de la protection des populations et de la consommation, forces de l'ordre ou justice selon la nature des faits.

Les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés sont également présentes pour **écouter, conseiller, accompagner et orienter les personnes concernées**, comme elles le font déjà quotidiennement sur le terrain.

Dénoncer les dérives est nécessaire. Les traiter efficacement l'est tout autant. Mais les situations individuelles, lorsqu'elles existent, ne doivent pas devenir le procès collectif d'une profession engagée dans l'amélioration continue de ses pratiques.

LES ORGANISATIONS DE LA BRANCHE ESTHÉTIQUE

